

La valorisation des propriétés publiques en toute sécurité : de l'occupation à la cession



Dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, la « valorisation » des biens publics est devenue l'un des enjeux prioritaires des collectivités locales. Le législateur a donc créé des outils innovants afin d'optimiser la gestion des biens publics (déclassement par anticipation, promesse de vente sur le domaine public, transfert entre domaines publics, *etc.*)

La « valorisation » des propriétés publiques comporte toutefois de nombreux risques juridiques, bien souvent méconnus des acteurs publics. Il appartient alors aux notaires, sollicités pour régulariser les actes, de déceler ces pièges afin d'assurer la sécurité de l'opération envisagée.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Découvrir les nouveaux outils de la valorisation des propriétés publiques suite à la réforme du Code général de la propriété des personnes publiques par l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017
- Appréhender les enjeux entourant la valorisation des propriétés publiques, tant pour les personnes publiques que pour les opérateurs privés
- Identifier les risques juridiques de l'utilisation et de la cession des biens des personnes publiques ainsi que les précautions à prendre pour la rédaction de vos actes



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Description et analyse
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Étude de cas
- Support visuel



FORMATEURS

Stéphanie TRINCAL ou
Paul-Maxence MURGUE-VAROCLIER
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h ou 3h30

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Initié et Maîtrisant

OBJECTIF

- Devenir expert
- Rester expert

PRÉ-REQUIS

Connaître le fonctionnement des collectivités locales
Savoir distinguer domaine public / domaine privé



PLUS-VALUE

- Maîtriser les instruments de gestion et de valorisation des propriétés publiques
- Assurer la sécurité juridique des opérations d'occupation et/ou de cession des biens publics
- Acquérir une expertise susceptible d'être valorisée auprès des personnes publiques et des opérateurs privés



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

INTRODUCTION

30min

- Les réformes récentes du droit des propriétés publiques
- Les nouveaux outils de valorisation des propriétés publiques

1

L'UTILISATION DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

3h15

- La délivrance des titres d'occupation sur le domaine public
- Le champ d'application de la nouvelle procédure de publicité et de sélection préalables (domaine public/privé)
- La procédure allégée de mise en concurrence domaniale en cas de «manifestation d'intérêt spontanée »
- Les conditions d'existence du fonds de commerce sur le domaine public
- La cession des titres d'occupation du domaine public et la cession du fonds de commerce
- La sous-occupation du domaine public

2

LA CESSION DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

3h15

- La circulation facilitée des biens : promesse de vente sous condition suspensive du déclassement, déclassement par anticipation, transferts entre domaines publics etc.
- La procédure de régularisation des ventes consenties sans déclassement préalable avant le 19 avril 2017
- Les impacts du Code de la commande publique et les risques de requalification
- Les ventes pour un prix inférieur à la valeur des aides d'État